



Paris, le 15 septembre 2016

Le CETA mis à nu : une étude universitaire dévoile les perspectives économiques catastrophiques du traité UE-Canada

Deux chercheurs de l'Université Tufts, Pierre Kohler et Servaas Storm, publient aujourd'hui une étude prospective d'impact économique du traité « CETA », conclu entre le Canada et l'Union européenne et en phase d'approbation par les 28 membres de l'UE.

Fondée sur la méthodologie des Nations unies dite "Global Policy Model", l'étude fournit des résultats sans appel : **l'accord entraînera la disparition de près de 230000 emplois cumulés au Canada et dans l'UE, dont un peu plus de 200000 dans l'UE seule, d'ici à 2023 (1).**

En France les conséquences du CETA s'annoncent énormes, et désastreuses, selon les deux chercheurs :

- 45 000 emplois en moins par rapport au scénario « sans CETA » d'ici 2023,
- des recettes et dépenses publiques diminuées (-0,2% de PNB en comparaison des perspectives « sans CETA »)
- des revenus diminués pour les ménages (-1331 euros par employé par rapport au scénario d'évolution « sans CETA »), mais des revenus accrus pour le capital (en part du PNB).

La tendance est similaire dans le reste de l'UE et au Canada.

Ces chiffres devraient doucher l'enthousiasme du gouvernement français, qui présente le CETA comme un accord exemplaire, à même de fournir un modèle pour les négociations commerciales de l'UE ; affirmations qui n'ont du reste jamais été étayées par la moindre étude d'impact sérieuse sur l'économie et l'emploi en France.

A deux jours du sommet de Bratislava sur l'avenir de l'UE, la France va-t-elle continuer à soutenir un accord qui travaille aussi manifestement à sa perte ?

Lire le résumé exécutif de l'étude : http://www.ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/16-03CETA_ES.pdf

Lire l'étude complète : <http://www.ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/16-03CETA.pdf>

1. L'étude conteste la méthodologie de la Commission européenne, qui fait l'hypothèse d'un emploi stable et de revenus égaux. Au contraire le modèle utilisé par les deux chercheurs prend en compte la possible évolution de l'emploi et de la distribution des revenus entraînée par le traité.

Contacts :

- Amélie Canonne, amelie.aitec@reseau-ipam.org, 06.24.40.07.06

- Dominique Plihon, dplihon@orange.fr, 06.82.22.27.11